



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 28 mai 2020**

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Locales

L'an deux mil vingt, le vingt-huit mai, à 20 heures 00,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par le Maire conformément à l'article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales le 22 mai 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Pierre HANSSSEN, doyen de l'assemblée dans un premier temps, puis de M. Jean-Marc GRANGE, Maire, dans un second temps.

PRESENTS: 23

ABSENTS EXCUSES : 0

ABSENTS : 0

xxxxxx

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a :

1. Procédé à l'élection du Maire : M. Jean- Marc GRANGE, par 18 voix POUR ;
2. Déterminé le nombre d'adjoints au Maire (6) et a procédé à leur désignation comme suit :
 - Bruno GEROSSIER
 - Marie-Thérèse GAGNAIRE
 - Pierre HANSSSEN
 - Géraldine FOUGEROUSE
 - Richard BRET
 - Aurélie DEFAYE.

Le Maire,

Jean-Marc GRANGE